

Discours de Hans-Dietrich Genscher devant le Parlement européen (14 octobre 1982)

Légende: Le 14 octobre 1982, Hans-Dietrich Genscher, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne (RFA) et promoteur d'un renforcement de la coopération politique européenne (CPE), défend devant le Parlement européen le projet d'acte européen élaboré par les gouvernements italien et allemand.

Source: Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). Débats du Parlement européen. 14.10.1982, n° 1-289. [s.l.]. "Discours de Hans-Dietrich Genscher", p. 271-277.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_hans_dietrich_genscher_devant_le_parlement_europeen_14_octobre_1982-fr-41f41ec3-3a35-4dc4-ace0-14a4935e8c0b.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

Discours de Hans-Dietrich Genscher devant le Parlement européen (14 octobre 1982)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, voici un an à peine, M. Colombo, ministre des Affaires étrangères et moi-même avons eu l'occasion d'exposer à cette Assemblée les objectifs et les idées fondamentales de notre initiative européenne commune. Ici, comme dans de larges couches de l'opinion, le débat sur l'Europe s'est, entre-temps, poursuivi. N'en déplaise aux sceptiques, ce débat a renforcé, chez M. Colombo et moi-même, la conviction d'être sur le bon chemin. Les bons usages parlementaires veulent que les représentants élus du peuple soient informés sur les négociations importantes en cours. M. Colombo et moi-même vous sommes reconnaissants de pouvoir aujourd'hui vous présenter un compte rendu de l'état d'avancement de ces négociations. Mais, naturellement, en nous présentant devant vous, nous avons aussi l'espoir de recueillir votre appui. Aussi, nous vous remercions de pouvoir aujourd'hui vous présenter ce rapport.

(Applaudissements)

[...]

Enfin, un autre sujet de préoccupation reste la situation économique mondiale qui place la Communauté devant une épreuve redoutable. En Europe, si l'inflation s'est infléchie, les adaptations structurelles nécessaires ne progressent que lentement.

Dans la Communauté, le chômage a passé la barre des 10 %. Ce sont les bases économiques et sociales mêmes de notre démocratie, mais aussi de la Communauté européenne, qui sont menacées. J'engage la Communauté et tous les gouvernements à tout faire pour redonner élan et confiance à notre économie, faute de quoi nous ne pourrions pas lutter efficacement contre le chômage. Au niveau national, nous devons maîtriser les déficits budgétaires.

J'ai évoqué, au début de mon exposé, la continuité de notre politique étrangère; je voudrais ici compléter mon propos en soulignant que le gouvernement fédéral allemand a l'intention de prendre des mesures énergiques pour résorber le déficit budgétaire dans notre pays, stimuler la propension à investir, libérer de nouvelles forces de croissance dans le système de l'économie de marché et juguler ainsi le chômage.

Si la situation économique actuelle est le résultat d'évolutions néfastes de toutes les économies nationales, elle ne peut être surmontée que par la conjugaison de stratégies économiques correctes pour nos économies nationales.

(Applaudissements)

Au niveau communautaire, il faudra inévitablement résoudre le problème du budget, depuis longtemps en souffrance, et restructurer les dépenses de la Communauté. Sous la pression des contraintes financières, la Communauté devra limiter les dépenses agricoles, notamment pour pouvoir s'acquitter des tâches nouvelles et multiples qui l'attendent. Il importe par ailleurs de régler les autres problèmes non résolus, condition essentielle pour la sauvegarde de la cohésion de la Communauté. Je citerai simplement, à titre d'exemple, les problèmes, toujours en suspens, de la politique commune de la pêche, les négociations sur l'élargissement de la Communauté vers le Sud ou la suppression des contrôles douaniers aux frontières.

(Applaudissements)

Mon collègue Colombo a déjà insisté sur ce point. Nous ne pouvons décevoir la foi des démocrates de ces pays en notre volonté de les accueillir en retardant encore les négociations avec l'Espagne et le Portugal.

(Applaudissements)

Je crois aussi que plusieurs événements qui se sont produits récemment dans un des pays concernés devraient même nous inciter à prendre l'exacte mesure de la dimension politique de l'adhésion rapide de ces

pays à la Communauté.

C'est dans ce contexte d'une Communauté luttant pour résoudre ses problèmes intérieurs mais aussi pour conquérir sa place dans le monde que les ministres des affaires étrangères, leurs chargés de mission et les représentants de la Commission se sont réunis au cours des neuf derniers mois pour délibérer, sur la base du mandat confié par le Conseil européen, du projet germano-italien d'Acte européen. Ces travaux ne sont pas encore terminés et pourtant, depuis le mois de janvier, grâce à la ténacité des présidents belge et danois, auxquels j'exprime ici tous mes remerciements, un vaste programme de travail a été mis en œuvre et un large consensus s'est déjà fait jour. Le 7 juillet dernier, M. Olesen, ancien président du Conseil, a fait devant vous le point de l'évolution la plus récente.

Les résultats de nos travaux sont, pour l'essentiel, les suivants :

- Notre intention était de rappeler à tous le vaste projet politique de l'unification européenne. Pour encourager le processus, aux ramifications multiples, de l'unité européenne, il convenait de fixer de façon concrète l'objectif d'Union européenne. Je puis, à cet égard, constater qu'il existe, pour le préambule et la liste des objectifs, un texte largement concerté et conforme à ces impératifs.
- Sur le plan institutionnel, nous avons fixé un certain nombre d'objectifs:
 - Les structures de décision de la Communauté européenne et de la coopération politique européenne devraient être regroupées sous la responsabilité du Conseil européen. Sur ce point, les avis divergents ont pu être rapprochés.
 - Les appareils institutionnels de la Communauté d'une part, de la CPE d'autre part, devraient également être harmonisés. Le texte destiné au Conseil de ministres entraînera une imbrication plus étroite entre les mécanismes de la CPE et les relations extérieures de la CEE.
- Un long chapitre est consacré aux politiques communes de la CEE dans le domaine économique et monétaire. Ce chapitre a pour base une proposition de mon collègue Colombo visant à joindre à l'Acte une « déclaration sur l'intégration économique ».

Il s'agit d'un programme nuancé délimitant le champ du nécessaire et du possible pour faire progresser l'intégration économique.

Notre initiative se proposait de donner l'impulsion nécessaire à l'insertion de nouvelles politiques dans la coopération européenne. Cela vaut en premier lieu pour la politique de sécurité. Je pense, précisément lorsqu'il y va de la défense des intérêts de l'Europe en matière de sécurité - sécurité politique et économique -, qu'il faut consacrer une attention toute particulière à ce domaine. Il ne fait aucun doute aujourd'hui, au sein de l'alliance occidentale, qu'il faut à l'Occident une stratégie politique et économique concertée dans ses rapports avec les Etats du Pacte de Varsovie. Si cela se réalise, la Communauté européenne doit aussi pouvoir s'y insérer.

(Applaudissements)

Tout aussi important est le domaine de la coopération culturelle, le rapprochement des législations et, enfin, la lutte contre la criminalité internationale. Autrement dit, il pourra être répondu d'autant plus facilement à la demande que nous formulons tous que soient réduits et éliminés les contrôles frontaliers que la lutte contre la criminalité internationale progressera.

(Applaudissements)

Nous nous sommes rapprochés sur ce point. Les textes élaborés jusqu'à présent prévoient un renforcement et une intensification de la coopération en matière de politique étrangère.

Je dois vous le dire en toute franchise, dans ma langue ainsi que dans les autres langues, on parle de « coopération politique » alors que je souhaiterais de tout cœur que la coopération politique cède la place à une politique étrangère européenne. Car c'est là ce dont nous avons besoin en vérité.

(Applaudissements)

Je regrette que l'appréciation positive que l'on peut porter sur les positions prises en matière de coordination de la politique de sécurité sous ses aspects politiques et économiques dans le cadre de la CPE ne puisse s'appliquer dans le domaine qui nous - par nous, j'entends mon ami Emilio Colombo et moi-même - tient particulièrement à cœur. Le premier, c'est le renforcement de la position du Parlement européen; le second, le retour à la procédure de décision au Conseil de ministres qui est prévue par les traités. Le mot retour doit suffire à nous étonner car, en fait, l'Europe devrait aller de l'avant.

Vous n'ignorez pas que notre projet accorde une place importante au Parlement européen. Le gouvernement fédéral est convaincu que le Parlement européen doit jouer un rôle central dans la réalisation de l'Union européenne.

Le système politique de la Communauté repose sur l'attachement à la démocratie parlementaire. Il convient dès lors de conférer une légitimité démocratique aux actes de la Communauté et de les soumettre à un contrôle parlementaire.

(Applaudissements)

C'est le mandat que les électeurs ont confié au Parlement directement élu. A juste titre, ils demandent donc que le Parlement soit doté de compétences correspondant à cette mission. C'est pourquoi je m'emploierai sans relâche, également à l'avenir, à renforcer les droits de ce Parlement.

Le projet germano-italien comporte un double objectif:

- premièrement, affirmer le rôle indispensable du Parlement dans l'élaboration de l'Union européenne en lui conférant un caractère obligatoire et en l'orientant sur l'avenir;
- deuxièmement, renforcer effectivement les compétences du Parlement dans cinq domaines concrets de ses activités courantes. Je résumerai à nouveau ces compétences:

a) le droit de formuler des recommandations au Conseil européen et au Conseil de ministres sur des questions d'importance fondamentale et de portée générale, recommandations auxquelles le Conseil répondra si tel est le désir du Parlement;

b) l'amélioration et l'élargissement de la procédure de concertation entre le Conseil, le Parlement et la Commission;

c) la consultation du Parlement préalablement à la conclusion, par la Communauté, d'accords d'adhésion, d'association et autres conventions internationales présentant une importance fondamentale;

d) la consultation du Bureau élargi du Parlement avant la désignation du Président de la Commission;

e) l'instauration, après la constitution d'une nouvelle Commission, d'un débat d'investiture et de confiance portant sur son programme d'activités.

Ces cinq points comportent des innovations importantes auxquelles s'ajoutent diverses dispositions concernant le droit du Parlement de poser des questions et d'être informé par le Conseil; la pratique a déjà conféré un caractère obligatoire accru à ces aspects.

Pour ces propositions, nous nous sommes inspirés des résolutions adoptées par cette Assemblée elle-même.

La Commission s'est déjà saisie, dans l'intervalle, de deux propositions particulièrement importantes portant notamment sur la procédure de concertation et les relations extérieures et elle les a transcrites formellement dans deux propositions de décision.

Je sais que nos propositions ne répondent pas à tous les espoirs. C'est pourquoi, le 19 novembre 1981, j'ai fait observer que nous nous étions limités à des propositions n'impliquant pas de modifications des traités. Nous nous employons à appliquer ces traités aussi pleinement que possible. A cet égard, je suis en accord avec le Parlement qui, dans ses résolutions de juillet 1981 et de février 1982, s'est engagé dans cette même voie. Je vous ai, en outre, déclaré que nous espérons que nos propositions recueilleront l'approbation de tous nos partenaires.

Aujourd'hui, force m'est de reconnaître que nos propositions n'ont pas été sans susciter des discussions; mais l'évolution des négociations montre que ces propositions restent au nombre des aspects controversés de notre projet.

M. Colombo et moi-même tenterons l'impossible pour convaincre nos partenaires qu'il convient de renforcer le rôle du Parlement dans la perspective des élections européennes qui interviendront dans deux ans.

(Applaudissements)

Nous ne nous accommodons pas de formules expéditives de compromis. Nous pensons qu'il faut rechercher des améliorations concrètes et voulons instaurer une situation politique conférant au Parlement européen, également auprès de l'opinion publique, le prestige qui revient aux représentants directement élus de nos citoyens. Nous restons attachés à cet objectif et espérons que l'action de cette Assemblée contribuera à rallier à nos propositions ceux qui hésitent encore.

Une autre exigence est à nos yeux fondamentale; il s'agit de l'amélioration des processus décisionnels, question qui vous tient autant à cœur qu'à nous. M. Olesen vous a exposé que les institutions fonctionnaient efficacement, mais il vous a également déclaré que les Etats membres étaient en désaccord sur ce point.

Cependant, un consensus se dégage sur les deux points suivants:

- premièrement, s'agissant de la capacité d'action de la Communauté, il est également de la plus haute importance d'appliquer fondamentalement les dispositions des traités concernant la procédure de décision;
- en second lieu, même lorsque le vote à l'unanimité est requis, la prise de décision peut être facilitée par le recours à l'abstention. Cela n'est naturellement pas fréquemment mis en évidence dans les travaux courants du Conseil de ministres, mais il est bon que l'Acte le rappelle expressément une nouvelle fois.

Les conditions dans lesquelles un Etat membre peut invoquer ses intérêts vitaux soulèvent des controverses. Vous n'ignorez pas les divergences que suscite cette question. M'adressant à un Parlement qui, chaque jour, se prononce tout naturellement à la majorité, je ne serai certainement pas contredit si je déclare qu'il faut réintroduire l'application des règles du vote à la majorité prévues par les traités. Leur application est néanmoins limitée aux questions qui, comme les pères fondateurs des traités ont dû l'accepter, ne portent pas préjudice aux intérêts fondamentaux des Etats membres. L'incapacité de prendre des décisions qui a marqué ces dernières années n'a certes pas contribué à améliorer l'image de marque de la Communauté auprès de nos citoyens.

(Applaudissements)

Le pratique me force à vous dire que les choses n'ont malheureusement pas connu une évolution positive; au contraire, on constate que l'on fait un amalgame entre des questions et des matières qui n'ont aucun rapport entre elles et que, en créant un lien entre elles, on essaie d'obtenir par un « non » sur un point un « oui » sur un autre point. C'est là le contraire du processus de décision voulu par les auteurs du Traité.

(Applaudissements)

Je voudrais vous mettre en garde contre un malentendu qui consisterait à considérer que la procédure de vote constitue à elle seule le remède miracle permettant d'assurer le bon fonctionnement de la Communauté ou, lorsque cette capacité d'action fait défaut, de la rendre apte à fonctionner. Ce serait penser en termes trop simplistes. Aspect plus important que leur fonctionnement, les règles de vote à la majorité impliquent une disposition à concilier les intérêts, ce qui suppose une volonté politique d'intégration. Il s'agit maintenant de savoir si le processus de décision est appliqué en fonction de ce que chaque Etat membre pense pouvoir retirer de la Communauté ou s'il l'est en fonction de la manière dont nous pouvons progresser ensemble en tant que Communauté.

(Applaudissements)

Cette question ne peut être réglée par des procédures de vote mais elle procède aussi de l'attitude profonde à l'égard de l'Europe. Personne ne saurait nier l'existence d'intérêts vitaux, car la Communauté intervient nécessairement dans des domaines affectant les intérêts nationaux. Seulement, le fait d'invoquer ces intérêts ne doit pas entraîner le blocage du processus décisionnel. C'est pourquoi nous estimons, dans l'Acte, qu'il faut tout d'abord justifier cet intérêt vital. Il est alors possible, à titre exceptionnel, de reporter un vote du Conseil pour permettre la recherche de solutions. Lors de sa réunion suivante, le Conseil devrait cependant prendre une décision qui peut éventuellement porter, dans un premier temps, sur des aspects de procédure. Nous savons tous que la volonté de conciliation est une nécessité absolue et cette volonté doit transparaître à ce niveau. Je ne vois pas, par exemple, comment la Communauté pourra affronter l'avenir et réussir son élargissement vers le Sud si les procédures actuelles ne sont pas améliorées et si le nombre d'Etats membres augmente. Je suis persuadé que les citoyens européens feront montre d'une plus grande compréhension sur cette question qu'à l'égard de nombre de réunions infructueuses du Conseil. Je conviens avec vous que ce n'est qu'ainsi que le Parlement comme la Commission pourront jouer correctement leur rôle.

Je conclurai mon intervention en lançant un triple appel.

Je lance un appel à tous ceux qui accueillent avec scepticisme les efforts que le ministre des affaires étrangères Colombo et moi-même déployons, les invitant à attendre les résultats des négociations, afin d'être en mesure de se prononcer à la lumière des progrès réalisés et non pas en fonction des résultats qui auraient été souhaitables. Nous avons sciemment limité la portée du projet d'Acte européen à des propositions qui, nous en sommes convaincus, sont susceptibles de dégager un consensus entre les Etats membres. Nous ne nous sommes pas placés sur le plan du souhaitable, mais avons formulé des propositions réalisables.

Nos délégués continueront à travailler sur les questions qui restent en suspens et je suis persuadé que les ministres des affaires étrangères présenteront, dans un proche avenir, un texte commun qui pourra être approuvé par le Conseil européen, au plus tard au cours du premier semestre 1983. M. Colombo et moi-même sommes disposés à fournir ensuite de nouvelles informations à cette Assemblée en ce qui concerne l'évolution et les résultats des consultations.

(Applaudissements)

Je vous invite instamment à ne pas nous refuser à l'avenir votre soutien, à M. Colombo et à moi-même. C'est avec une grande sympathie que nous suivons l'effort consenti par le Parlement européen pour fournir sa propre contribution au devenir de l'Union européenne.

La constitution d'une commission institutionnelle chargée d'élaborer les grandes lignes de la réforme des traités et de la réalisation de l'Union européenne ouvre directement la voie au traité envisagé dans les lignes d'orientation. A cet égard, j'ai déclaré à Brême, le 12 décembre 1981:

« Dans ce domaine, tous mes espoirs reposent sur le Parlement européen. Il serait très encourageant, dans la perspective de la prochaine campagne électorale pour les élections européennes de 1984, que le Parlement présente dès maintenant un projet de constitution européenne. »

(Applaudissements)

Monsieur le Président, vous avez qualifié les deuxièmes élections au suffrage universel direct du Parlement européen de 1984 de « véritable test de légitimation ». Cela engage chacun de nous.

L'initiative germano-italienne tente d'introduire des améliorations sur la base de l'acquis communautaire. Elle n'est pas en concurrence, encore moins en contradiction, avec le grand projet de révision des traités que vous avez élaboré. Au contraire, cette initiative constitue un premier pas dans la bonne direction, pas que nous sommes déjà en mesure de faire. Si, avec votre aide, ce pas pouvait être franchi, cela ne pourrait être que favorable pour l'élaboration d'autres projets de plus large portée. En outre, l'Acte n'est pas conçu comme un aboutissement.

Je lance, enfin, un appel à tous nos partenaires, aux gouvernements, les invitant à être prêts à accepter un compromis sur les questions restant en suspens et à faire face aux exigences de l'Europe de notre temps.

Je ne me lasserai pas de souligner qu'il convient de ne pas perdre de vue les perspectives de l'Union européenne, non pas malgré les problèmes économiques actuels, mais précisément en raison de ces problèmes. Dans les deux cas, une politique à long terme s'impose. Je crains que seule une longue période de sacrifices permette de nous rapprocher de la solution des problèmes économiques que nous rencontrons tant à l'échelon national que communautaire. Il n'y a pas de raccourci dans cette voie que nous devons suivre dans un monde trouble et en profonde mutation. Pour expliquer à nos concitoyens qu'il est nécessaire de nous engager dans cette voie, il faut cependant que l'Europe ne se limite pas à des perspectives économiques. Nous voulons une Europe qui soit une entité capable d'agir sur les plans politique et économique. Nous voulons une Europe qui œuvre pour la paix et l'équilibre dans le monde. Nous voulons une Europe qui, grâce à l'action concertée de ceux qui partagent nos sentiments, diffuse les idéaux de la démocratie et des droits de l'homme. Telles sont les perspectives dans lesquelles nous voulons construire notre Europe.

Si j'étais seulement parlementaire sans être aussi membre d'un gouvernement, je ne cesserais de souhaiter que les gouvernements s'adressent au Parlement pour lui demander de l'aide. Ce fut le cas aujourd'hui; c'est pourquoi nous vous demandons d'apporter votre soutien à notre proposition.

(Applaudissements soutenus)